

Cours destiné aux formateur-trice-s en entreprise ASA et/ou ASSC

« 6^{ème} JOUR » FEE ASA ET/OU ASSC
JEUDI 26 MARS 2026

DESCRIPTION	En complément aux 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires dispensés par AvenirFormation aux formateur-trice-s en entreprise (FEE) et/ou praticien-ne-s formateur-trice-s (PF), l'OrTra jurassienne santé-social a la compétence d'organiser une journée supplémentaire spécifique (6 ^{ème} jour) ciblée sur la formation ASA et/ou ASSC
OBJECTIFS	• Être à l'aise dans son rôle de FEE face à l'apprenti-e • Connaître les enjeux de l'ordonnance et les changements induits dans l'encadrement pratique • Maîtriser les documents de suivi et l'évaluation des apprenti-e-s durant leur formation
PUBLIC	FEE et/ou PF ASA et/ou ASSC ayant obligatoirement suivi préalablement les 5 jours de cours obligatoires organisés par AvenirFormation.
INTERVENANT-E	Madame Hyacinthe Chaignat, spécialiste de la formation à l'Hôpital du Jura, cheffe experte ASA
DATE	Le jeudi 26 mars 2026
HORAIRE	De 8h00 à 16h00 (avec une pause de 1h15 env. pour le repas de midi)
LIEU	OrTra jurassienne santé-social – Molière 13 – 2800 Delémont (bâtiment orange Résidence LJ Broquet – entrée côté Est – 1 ^{er} étage)
COÛT	CHF 70.- par participant-e
MATÉRIEL	Se présenter au cours avec le classeur « Manuel de formation ASA » et/ou le « Manuel de formation ASSC Edition 2017 » d'OdaSanté (Si besoin passer commande via le site : www.cataropro – careum ou prendre contact avec l'OrTra jurassienne santé-social)
INSCRIPTION	Jusqu'au 19 février 2026 (inscription via le bulletin d'inscription obligatoire) • Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée. Une confirmation vous sera adressée par écrit, au plus tard, 15 jours avant la date du cours. Au cas où un cours ne réunirait pas assez de participant-e-s, l'OrTra se permettra exceptionnellement d'annuler le cours. Le secrétariat en informera les personnes inscrites en temps utile. • En cas de désistement antérieur à 7 jours avant le début de la formation, le cours ne sera pas facturé. • La facture sera adressée au terme du cours au destinataire indiqué sur le bulletin d'inscription ci-joint. • Une attestation sera délivrée au terme du cours.



BULLETIN D'INSCRIPTION

Cours destiné aux formateur-trice-s en entreprise ASA et/ou ASSC

« 6^{ème} JOUR » FEE ASA ET/OU ASSC
JEUDI 26 MARS 2026

TITRE	MADAME ☐ MONSIEUR ☐
NOM	
PRÉNOM	
ADRESSE PRIVÉE (RUE, NPA ET LOCALITÉ)	
DATE DE NAISSANCE	
TÉL.PRIVÉ (PORTABLE ET/OU FIXE)	
ADRESSE EMAIL PRIVÉE	
INSTITUTION	
ADRESSE DE L'INSTITUTION (RUE ET LOCALITÉ)	
COPIE EMAIL POUR INFO À L'EMPLOYEUR	oui ☐ non ☐ si oui, adresse email de l'employeur : _____
FORMATION CONCERNÉE	☐ FEE et/ou PF ASA ☐ FEE et/ou PF ASSC
FACTURE À ADRESSER	☐ à l'employé-e (-> au domicile privé du/de la participant-e) ☐ à l'institution (-> selon adresse communiquée ci-dessus)
À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT LORS DE L'ENVOI DU BULLETIN D'INSCRIPTION	▪ Copie attestation 5 jours de cours de formation professionnelle de base obligatoires (FEE – Formateur-trice en entreprise) ▪ ou copie CAS HES-SO de praticien-ne formateur-trice

Ce bulletin est à retourner **jusqu'au 19 février 2026** à l'adresse :
OrTra jurassienne santé-social - Rue de la Molière 13 – 2800 Delémont
cie@ortraju.ch – 032 422 64 91